



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-008-2018-10

PUBLIÉ LE 4 OCTOBRE 2018

Sommaire

Direction interrégionale des douanes d'Ile-de-France

IDF-2018-10-04-003 - Décision 2018/2 du directeur interrégional à PARIS portant délégation de signature dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et de manquement à l'obligation déclarative. (15 pages)

Page 3

IDF-2018-10-04-004 - Version anonymisée de la décision 2018/2 du directeur interrégional à PARIS portant délégation de signature dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et de manquement à l'obligation déclarative. (12 pages)

Page 19

Direction interrégionale des douanes d'Ile-de-France

IDF-2018-10-04-003

Décision 2018/2 du directeur interrégional à PARIS
portant
délégation de signature dans les domaines gracieux et
contentieux en matière de contributions indirectes ainsi
que pour les transactions en matière de douane et de
manquement à l'obligation déclarative.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

PARIS, LE 4 OCT. 2018

DI Ile de France
14 RUE YVES TOUDIC
75010 PARIS

Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : GOURIOU
Dominique
Téléphone : 09 70 27 16 00
Télécopie : 01 42 40 19 20
Mél : [di-ile-de-
france@douane.finances.gouv.fr](mailto:di-ile-de-france@douane.finances.gouv.fr)

Décision 2018/2 du directeur interrégional à PARIS portant délégation de signature dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et de manquement à l'obligation déclarative.

Vu le code général des impôts et notamment son article 408 de l'annexe II et ses articles 212 et suivants de l'annexe IV ;

Vu le code des douanes et notamment ses articles 350 et 451 ;

Vu le décret 78-1297 du 28 décembre 1978 modifié relatif à l'exercice du droit de transaction en matière d'infractions douanières ou relatives aux relations financières avec l'étranger ou d'infractions à l'obligation déclarative des sommes, titres ou valeurs en provenance ou à destination d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat tiers à l'Union européenne.

Décide

Article 1er – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer, en mon nom, les décisions de nature contentieuse (décharge de droits suite à réclamation, décision sur les contestations en matière de recouvrement des articles L 281 et L 283 du livre des procédures fiscales, rejet d'une réclamation, restitution ou remboursement de droits suite à erreur sur l'assiette, réduction de droits suite à erreur de calcul) en matière de contributions indirectes, les agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade sont repris en annexe I de la présente décision, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés en euros.

Article 2 – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer, en mon nom, les décisions de nature gracieuse (décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales, modération d'amende fiscale, de majoration ou d'intérêt de retard, rejet d'une demande de remise, d'une demande de modération ou d'une demande de transaction, remise d'amende fiscale, de majoration d'impôts ou d'intérêt de retard, acceptation d'une demande et conclusion d'une transaction) en matière de contributions indirectes, les agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade sont repris en annexe II de la présente décision, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés en euros.

Article 3 – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer, en mon nom, les procédures de règlement simplifié en matière de contributions indirectes, les agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade sont repris

en annexe III de la présente décision, et pour les montants de droits compromis, de droits fraudés, d'amende et de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros.

Article 4 – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer, en mon nom, les actes transactionnels définitifs de type procédure de règlement simplifié et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de délit douanier, les agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade sont repris en annexe IV de la présente décision, et pour les montants qui sont mentionnés en euros ou sont illimités.

Article 5 – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer, en mon nom, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de contravention douanière, les agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade sont repris en annexe V de la présente décision, et pour les montants qui sont mentionnés en euros ou sont illimités.

Article 6 – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer, en mon nom, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de manquement à l'obligation déclarative, les agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade sont repris en annexe VI de la présente décision, et pour les montants qui sont mentionnés en euros ou sont illimités.

Article 7 – Reçoivent délégation à l'effet de signer, en mon nom, les transactions simplifiées 406 en matière de délit douanier, les agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade sont repris en annexe VII de la présente décision, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros.

Article 8 - Reçoivent délégation à l'effet de signer, en mon nom, les transactions simplifiées 406 en matière de contravention douanière, les agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade sont repris en annexe VIII de la présente décision, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros.

Le directeur interrégional,
ORIGINAL SIGNE

L'HERMITTE Jean-Roald

Annexe I à la décision n° 2018/2 du 4 oct. 2018 du directeur interrégional *L'HERMITTE*
Jean-Roald

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière contentieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision de décharge de droits*

Recouvrement : *Décision sur une contestation de recouvrement pour un montant maximal de*

Rejet : *Décision de rejet d'une réclamation*

Restitution : *Décision de restitution, remboursement*

Réduction : *Décision de réduction*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Décharg e	Recouvrem ent	Rejet	Restitution	Réduction
---	--------------	------------------	-------	-------------	-----------

Annexe II à la décision n° 2018/2 du 4 oct. 2018 du directeur interrégional *L'HERMITTE*
Jean-Roald

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière gracieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales*

Modération : *Décision de modération d'amende fiscale ou de majoration*

Rejet : *Décision de rejet d'une remise, d'une modération ou de demande d'une transaction*

Remise : *Décision de remise d'amende fiscale ou de majoration d'impôts*

Transaction 4822bis : *Décision d'acceptation d'une demande de transaction*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Décharge	Modération	Rejet	Remise	Transaction
---	----------	------------	-------	--------	-------------

**Annexe III à la décision n° 2018/2 du 4 oct. 2018 du directeur interrégional *L'HERMITTE*
Jean-Roald**

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées : transaction simplifiée - 4823 bis « PRS »

Droits compromis : *Montant des droits compromis n'excède pas*

Droits fraudés : *Montant des droits fraudés n'excède pas*

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur de la marchandise servant de calcul à la pénalité proportionnelle n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Droits compromis	Droits fraudés	Montant de l'amende	Valeur des marchandises
CERISIER Dominique (Dugny le bourget bsat), PERSONNELS NAVIGANTS 2EME CAT. DGDDI	10000	5000	1000	10000
DAIME Gwenaël (Dugny le bourget bsat), PERSONNELS NAVIGANTS 1ERE CAT. DGDDI	10000	5000	1000	10000
IMBERT Guy-Eric (Dugny le bourget bsat), PERSONNELS NAVIGANTS 1ERE CAT. DGDDI	10000	5000	1000	10000
MARCHADIER David (Dugny le bourget bsat), PERSONNELS NAVIGANTS 2EME CAT. DGDDI	10000	5000	1000	10000
MUCHEMBLED Anthony (Dugny le bourget bsat), PERSONNELS NAVIGANTS 2EME CAT. DGDDI	10000	5000	1000	10000
REINHARDT Stéphane (Dugny le bourget bsat), PERSONNELS NAVIGANTS 1ERE CAT. DGDDI	10000	5000	1000	10000
ROSSET Philippe (Dugny le bourget bsat), PERSONNELS NAVIGANTS 1ERE CAT. DGDDI	10000	5000	1000	10000
VASELLI Laurent (Dugny le bourget bsat), PERSONNELS NAVIGANTS 2EME CAT. DGDDI	10000	5000	1000	10000
FERNE Frédéric (IdF Brigade scanners mobiles), INSPECTEUR DGDDI	10000	5000	1000	10000
HASSANI Hamedame (IdF Brigade scanners mobiles), INSPECTEUR DGDDI	10000	5000	1000	10000
RITTIE Jean-Pierre (IdF Brigade scanners mobiles), INSPECTEUR DGDDI	10000	5000	1000	10000
FERRANTE Myriam (Ile de France serv. operationnels div. (DSO)), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	15000	7500	1500	15000
BONHOMME Jean-Xavier (Ile France aero cellule ciblage), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
LAUNAY Olivier (Ile France aero cellule ciblage), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
BEAUDRY Jean-Pierre (SMS 550), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	10000
BEGARDS Jean-Claude (SMS 550), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
LAUER Dominique (SMS 550), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
PARDAILHE GALABRUN Dominic (SMS 550), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	10000

BOUCKAERT Bruno (SMS 562), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	10000
FRIEDRICH Regis (SMS 562), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
SOULIMANI Rachid (SMS 562), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
JONETTE Veronique (SMS 563), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	10000
LACOMBE Gerard (SMS 563), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	10000
MARTINEZ Claude (SMS 563), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	10000
PIRARD Jacques (SMS 563), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
EHRHARD Christophe (SNRO), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
GULLIET William (SNRO), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	10000	5000	1000	10000

**Annexe IV à la décision n° 2018/2 du 4 oct. 2018 du directeur interrégional *L'HERMITTE*
Jean-Roald**

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En délit douanier : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
AUQUIERT Michel (CISD Sarcelles administratif), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
BASSEMOM Kevin (CISD Sarcelles administratif), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
CERISIER Dominique (Dugny le bourget bsat), PERSONNELS NAVIGANTS 2EME CAT. DGDDI	1000	5000	10000
DAIME Gwenael (Dugny le bourget bsat), PERSONNELS NAVIGANTS 1ERE CAT. DGDDI	1000	5000	10000
IMBERT Guy-Eric (Dugny le bourget bsat), PERSONNELS NAVIGANTS 1ERE CAT. DGDDI	1000	5000	10000
MARCHADIER David (Dugny le bourget bsat), PERSONNELS NAVIGANTS 2EME CAT. DGDDI	1000	5000	10000
MUCHEMBLED Anthony (Dugny le bourget bsat), PERSONNELS NAVIGANTS 2EME CAT. DGDDI	1000	5000	10000
REINHARDT Stephane (Dugny le bourget bsat), PERSONNELS NAVIGANTS 1ERE CAT. DGDDI	1000	5000	10000
ROSSET Philippe (Dugny le bourget bsat), PERSONNELS NAVIGANTS 1ERE CAT. DGDDI	1000	5000	10000
VASELLI Laurent (Dugny le bourget bsat), PERSONNELS NAVIGANTS 2EME CAT. DGDDI	1000	5000	10000
FERNE Frederic (IdF Brigade scanners mobiles), INSPECTEUR DGDDI	1000	10000	10000
HASSANI Hamedame (IdF Brigade scanners mobiles), INSPECTEUR DGDDI	1000	10000	10000
RITTIE Jean-Pierre (IdF Brigade scanners mobiles), INSPECTEUR DGDDI	1000	10000	10000
FERRANTE Myriam (Ile de France serv. operationnels div. (DSO)), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	1500	15000	15000
BONHOMME Jean-Xavier (Ile france aero cellule ciblage), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	10000	10000
LAUNAY Olivier (Ile france aero cellule ciblage), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1000	10000	10000
BEAUDRY Jean-Pierre (SMS 550), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	10000	10000
BEGARDS Jean-Claude (SMS 550), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	10000	10000
LAUER Dominique (SMS 550), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	10000	10000
PARDAILHE GALABRUN Dominic (SMS 550), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	10000	10000
BOUCKAERT Bruno (SMS 562), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	10000	10000

FRIEDRICH Regis (SMS 562), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	10000	10000
JONETTE Veronique (SMS 563), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	10000	10000
LACOMBE Gerard (SMS 563), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	10000	10000
MARTINEZ Claude (SMS 563), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	10000	10000
PIRARD Jacques (SMS 563), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	10000	10000
EHRHARD Christophe (SNRO), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	10000	10000
GULLIET William (SNRO), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1000	10000	10000
BERETIS Josiane (Service de la fiscal. energ. et environ. et aides a la filiere tabacs), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
CAPRARO Vincent (Service de la fiscal. energ. et environ. et aides a la filiere tabacs), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
CAYROL Patricia (Service de la fiscal. energ. et environ. et aides a la filiere tabacs), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
COLLET DAMOISEAU Catherine (Service de la fiscal. energ. et environ. et aides a la filiere tabacs), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
FAUBERT Marion (Service de la fiscal. energ. et environ. et aides a la filiere tabacs), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
LASALLE Brigitte (Service de la fiscal. energ. et environ. et aides a la filiere tabacs), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
MANSUY Isabelle (Service de la fiscal. energ. et environ. et aides a la filiere tabacs), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
PELLERIN Myriam (Service de la fiscal. energ. et environ. et aides a la filiere tabacs), INSPECTEUR DGDDI	1500	15000	15000
RENOUARD Isabelle (Service de la fiscal. energ. et environ. et aides a la filiere tabacs), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
SUSINI Nathalie (Service de la fiscal. energ. et environ. et aides a la filiere tabacs), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
TERRADO Jose-Luis (Service de la fiscal. energ. et environ. et aides a la filiere tabacs), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000

Annexe V à la décision n° 2018/2 du 4 oct. 2018 du directeur interrégional *L'HERMITTE Jean-Roald*

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En contravention douanière : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
AUQUIERT Michel (CISD Sarcelles administratif), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
BASSEMOM Kevin (CISD Sarcelles administratif), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
CERISIER Dominique (Dugny le bourget bsat), PERSONNELS NAVIGANTS 2EME CAT. DGDDI	1000	5000	10000
DAIME Gwenaël (Dugny le bourget bsat), PERSONNELS NAVIGANTS 1ERE CAT. DGDDI	1000	5000	10000
IMBERT Guy-Eric (Dugny le bourget bsat), PERSONNELS NAVIGANTS 1ERE CAT. DGDDI	1000	5000	10000
MARCHADIER David (Dugny le bourget bsat), PERSONNELS NAVIGANTS 2EME CAT. DGDDI	1000	5000	10000
MUCHEMBLED Anthony (Dugny le bourget bsat), PERSONNELS NAVIGANTS 2EME CAT. DGDDI	1000	5000	10000
REINHARDT Stephane (Dugny le bourget bsat), PERSONNELS NAVIGANTS 1ERE CAT. DGDDI	1000	5000	10000
ROSSET Philippe (Dugny le bourget bsat), PERSONNELS NAVIGANTS 1ERE CAT. DGDDI	1000	5000	10000
VASELLI Laurent (Dugny le bourget bsat), PERSONNELS NAVIGANTS 2EME CAT. DGDDI	1000	5000	10000
FERNE Frederic (IdF Brigade scanners mobiles), INSPECTEUR DGDDI	1000	5000	10000
RITTIE Jean-Pierre (IdF Brigade scanners mobiles), INSPECTEUR DGDDI	1000	5000	10000
FERRANTE Myriam (Ile de France serv. operationnels div. (DSO)), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	1500	7500	15000
BONHOMME Jean-Xavier (Ile france aero cellule ciblage), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
LAUNAY Olivier (Ile france aero cellule ciblage), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1000	5000	10000
BEAUDRY Jean-Pierre (SMS 550), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
BEGARDS Jean-Claude (SMS 550), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
LAUER Dominique (SMS 550), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
PARDAILHE GALABRUN Dominic (SMS 550), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
BOUCKAERT Bruno (SMS 562), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
FRIEDRICH Regis (SMS 562), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000

SOULIMANI Rachid (SMS 562), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
JONETTE Veronique (SMS 563), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
LACOMBE Gerard (SMS 563), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
MARTINEZ Claude (SMS 563), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
PIRARD Jacques (SMS 563), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
EHRHARD Christophe (SNRO), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
GULLIET William (SNRO), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1000	5000	10000
BERETIS Josiane (Service de la fiscal. energ. et environ. et aides a la filiere tabacs), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
CAPRARO Vincent (Service de la fiscal. energ. et environ. et aides a la filiere tabacs), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
CAYROL Patricia (Service de la fiscal. energ. et environ. et aides a la filiere tabacs), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
COLLET DAMOISEAU Catherine (Service de la fiscal. energ. et environ. et aides a la filiere tabacs), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
FAUBERT Marion (Service de la fiscal. energ. et environ. et aides a la filiere tabacs), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
LASALLE Brigitte (Service de la fiscal. energ. et environ. et aides a la filiere tabacs), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
MANSUY Isabelle (Service de la fiscal. energ. et environ. et aides a la filiere tabacs), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
PELLERIN Myriam (Service de la fiscal. energ. et environ. et aides a la filiere tabacs), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
RENOUARD Isabelle (Service de la fiscal. energ. et environ. et aides a la filiere tabacs), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
SUSINI Nathalie (Service de la fiscal. energ. et environ. et aides a la filiere tabacs), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
TERRADO Jose-Luis (Service de la fiscal. energ. et environ. et aides a la filiere tabacs), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000

**Annexe VI à la décision n° 2018/2 du 4 oct. 2018 du directeur interrégional *L'HERMITTE*
*Jean-Roald***

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière de manquement à l'obligation déclarative : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Chèques, effets de commerce... : *Affaires portant sur des chèques de tous types, lettres de crédit et autres effets de commerce dont le montant n'excède pas*

Montant des billets, pièces... : *Affaires portant sur des billets de banque et des pièces de monnaie, des valeurs mobilières et autres titres négociables au porteur dont le montant n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Chèques, effets de commerce...	Montant des billets, pièces...
IMBERT Guy-Eric (Dugny le bourget bsat), PERSONNELS NAVIGANTS 1ERE CAT. DGDDI	7500	7500
REINHARDT Stephane (Dugny le bourget bsat), PERSONNELS NAVIGANTS 1ERE CAT. DGDDI	7500	7500
FERNE Frederic (IdF Brigade scanners mobiles), INSPECTEUR DGDDI	7500	7500
HASSANI Hamedame (IdF Brigade scanners mobiles), INSPECTEUR DGDDI	7500	7500
RITTIE Jean-Pierre (IdF Brigade scanners mobiles), INSPECTEUR DGDDI	7500	7500
FERRANTE Myriam (Ile de France serv. operationnels div. (DSO)), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	15000	15000
LAUNAY Olivier (Ile france aero cellule ciblage), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	7500	7500
BEAUDRY Jean-Pierre (SMS 550), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	7500
BEGARDS Jean-Claude (SMS 550), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	7500
LAUER Dominique (SMS 550), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	7500
PARDAILHE GALABRUN Dominic (SMS 550), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	7500
BOUCKAERT Bruno (SMS 562), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	7500
FRIEDRICH Regis (SMS 562), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	7500
SOULIMANI Rachid (SMS 562), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	7500
JONETTE Veronique (SMS 563), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	7500
LACOMBE Gerard (SMS 563), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	7500
MARTINEZ Claude (SMS 563), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	7500
PIRARD Jacques (SMS 563), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	7500

**Annexe VII à la décision n° 2018/2 du 4 oct. 2018 du directeur interrégional *L'HERMITTE*
Jean-Roald**

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En délit douanier : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
AUQUIERT Michel (CISD Sarcelles administratif), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
BASSEMON Kevin (CISD Sarcelles administratif), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
CERISIER Dominique (Dugny le bourget bsat), PERSONNELS NAVIGANTS 2EME CAT. DGDDI	1000	5000	10000
DAIME Gwenaël (Dugny le bourget bsat), PERSONNELS NAVIGANTS 1ERE CAT. DGDDI	1000	5000	10000
IMBERT Guy-Eric (Dugny le bourget bsat), PERSONNELS NAVIGANTS 1ERE CAT. DGDDI	1000	5000	10000
MARCHADIER David (Dugny le bourget bsat), PERSONNELS NAVIGANTS 2EME CAT. DGDDI	1000	5000	10000
MUCHEMBLED Anthony (Dugny le bourget bsat), PERSONNELS NAVIGANTS 2EME CAT. DGDDI	1000	5000	10000
REINHARDT Stephane (Dugny le bourget bsat), PERSONNELS NAVIGANTS 1ERE CAT. DGDDI	1000	5000	10000
ROSSET Philippe (Dugny le bourget bsat), PERSONNELS NAVIGANTS 1ERE CAT. DGDDI	1000	5000	10000
VASELLI Laurent (Dugny le bourget bsat), PERSONNELS NAVIGANTS 2EME CAT. DGDDI	1000	5000	10000
FERNE Frederic (IdF Brigade scanners mobiles), INSPECTEUR DGDDI	1000	5000	10000
HASSANI Hamedame (IdF Brigade scanners mobiles), INSPECTEUR DGDDI	1000	5000	10000
RITTIE Jean-Pierre (IdF Brigade scanners mobiles), INSPECTEUR DGDDI	1000	5000	10000
FERRANTE Myriam (Ile de France serv. operationnels div. (DSO)), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	1500	7500	15000
BONHOMME Jean-Xavier (Ile France aero cellule ciblage), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
LAUNAY Olivier (Ile France aero cellule ciblage), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1000	5000	10000
BEAUDRY Jean-Pierre (SMS 550), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
BEGARDS Jean-Claude (SMS 550), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
LAUER Dominique (SMS 550), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
PARDAILHE GALABRUN Dominic (SMS 550), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
BOUCKAERT Bruno (SMS 562), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000

FRIEDRICH Regis (SMS 562), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
SOULIMANI Rachid (SMS 562), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
JONETTE Veronique (SMS 563), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
LACOMBE Gerard (SMS 563), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
MARTINEZ Claude (SMS 563), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
PIRARD Jacques (SMS 563), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
EHRHARD Christophe (SNRO), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
GULLIET William (SNRO), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1000	5000	10000

**Annexe VIII à la décision n° 2018/2 du 4 oct. 2018 du directeur interrégional *L'HERMITTE*
Jean-Roald**

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En contravention douanière : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
AUQUIERT Michel (CISD Sarcelles administratif), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
BASSEMOM Kevin (CISD Sarcelles administratif), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
CERISIER Dominique (Dugny le bourget bsat), PERSONNELS NAVIGANTS 2EME CAT. DGDDI	1000	5000	10000
DAIME Gwenaél (Dugny le bourget bsat), PERSONNELS NAVIGANTS 1ERE CAT. DGDDI	1000	5000	10000
IMBERT Guy-Eric (Dugny le bourget bsat), PERSONNELS NAVIGANTS 1ERE CAT. DGDDI	1000	5000	10000
MARCHADIER David (Dugny le bourget bsat), PERSONNELS NAVIGANTS 2EME CAT. DGDDI	1000	5000	10000
MUCHEMBLED Anthony (Dugny le bourget bsat), PERSONNELS NAVIGANTS 2EME CAT. DGDDI	1000	5000	10000
REINHARDT Stephane (Dugny le bourget bsat), PERSONNELS NAVIGANTS 1ERE CAT. DGDDI	1000	5000	10000
ROSSET Philippe (Dugny le bourget bsat), PERSONNELS NAVIGANTS 1ERE CAT. DGDDI	1000	5000	10000
VASELLI Laurent (Dugny le bourget bsat), PERSONNELS NAVIGANTS 2EME CAT. DGDDI	1000	5000	10000
FERNE Frederic (IdF Brigade scanners mobiles), INSPECTEUR DGDDI	1000	5000	10000
HASSANI Hamedame (IdF Brigade scanners mobiles), INSPECTEUR DGDDI	1000	5000	10000
RITTIE Jean-Pierre (IdF Brigade scanners mobiles), INSPECTEUR DGDDI	1000	5000	10000
FERRANTE Myriam (Ile de France serv. operationnels div. (DSO)), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	1500	7500	15000
BONHOMME Jean-Xavier (Ile France aero cellule ciblage), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
LAUNAY Olivier (Ile France aero cellule ciblage), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1000	5000	10000
BEAUDRY Jean-Pierre (SMS 550), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
BEGARDS Jean-Claude (SMS 550), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
LAUER Dominique (SMS 550), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
PARDAILHE GALABRUN Dominic (SMS 550), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
BOUCKAERT Bruno (SMS 562), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000

FRIEDRICH Regis (SMS 562), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
SOULIMANI Rachid (SMS 562), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
JONETTE Veronique (SMS 563), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
LACOMBE Gerard (SMS 563), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
MARTINEZ Claude (SMS 563), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
PIRARD Jacques (SMS 563), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
EHRHARD Christophe (SNRO), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
GULLIET William (SNRO), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1000	5000	10000

Direction interrégionale des douanes d'Ile-de-France

IDF-2018-10-04-004

Version anonymisée de la décision 2018/2 du directeur
interrégional à
PARIS portant délégation de signature dans les domaines
gracieux et
contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que
pour les
transactions en matière de douane et de manquement à
l'obligation
déclarative.

PARIS, LE 4 OCT. 2018

Di Ile de France
14 RUE YVES TOUDIC
75010 PARIS

Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : GOURIOU Dominique
Téléphone : 09 70 27 16 00
Télécopie : 01 42 40 19 20
Mél : di-ile-de-france@douane.finances.gouv.fr

Version anonymisée de la décision 2018/2 du directeur interrégional à PARIS portant délégation de signature dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et de manquement à l'obligation déclarative.

Vu le code général des impôts et notamment son article 408 de l'annexe II et ses articles 212 et suivants de l'annexe IV ;

Vu le code des douanes et notamment ses articles 350 et 451 ;

Vu le décret 78-1297 du 28 décembre 1978 modifié relatif à l'exercice du droit de transaction en matière d'infractions douanières ou relatives aux relations financières avec l'étranger ou d'infractions à l'obligation déclarative des sommes, titres ou valeurs en provenance ou à destination d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat tiers à l'Union européenne.

Décide

Article 1er – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer, en mon nom, les décisions de nature contentieuse (décharge de droits suite à réclamation, décision sur les contestations en matière de recouvrement des articles L 281 et L 283 du livre des procédures fiscales, rejet d'une réclamation, restitution ou remboursement de droits suite à erreur sur l'assiette, réduction de droits suite à erreur de calcul) en matière de contributions indirectes, les agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade sont repris en annexe I de la présente décision, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés en euros.

Article 2 – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer, en mon nom, les décisions de nature gracieuse (décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales, modération d'amende fiscale, de majoration ou d'intérêt de retard, rejet d'une demande de remise, d'une demande de modération ou d'une demande de transaction, remise d'amende fiscale, de majoration d'impôts ou d'intérêt de retard, acceptation d'une demande et conclusion d'une transaction) en matière de contributions indirectes, les agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade sont repris en annexe II de la présente décision, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés en euros.

Article 3 – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer, en mon nom, les procédures de règlement simplifié en matière de contributions indirectes, les agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade sont repris en annexe III de la présente décision, et pour les montants de droits compromis, de droits fraudés, d'amende et de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros.

Article 4 – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer, en mon nom, les actes transactionnels définitifs de type procédure de règlement simplifié et les ratifications d'actes transactionnels

provisaires en matière de délit douanier, les agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade sont repris en annexe IV de la présente décision, et pour les montants qui sont mentionnés en euros ou sont illimités.

Article 5 – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer, en mon nom, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de contravention douanière, les agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade sont repris en annexe V de la présente décision, et pour les montants qui sont mentionnés en euros ou sont illimités.

Article 6 – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer, en mon nom, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de manquement à l'obligation déclarative, les agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade sont repris en annexe VI de la présente décision, et pour les montants qui sont mentionnés en euros ou sont illimités.

Article 7 – Reçoivent délégation à l'effet de signer, en mon nom, les transactions simplifiées 406 en matière de délit douanier, les agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade sont repris en annexe VII de la présente décision, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros.

Article 8 - Reçoivent délégation à l'effet de signer, en mon nom, les transactions simplifiées 406 en matière de contravention douanière, les agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade sont repris en annexe VIII de la présente décision, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros.

**Version anonymisée de l'Annexe I à la décision n° 2018/2 du 4 oct. 2018 du directeur interrégional
L'HERMITTE Jean-Roald**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe I reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière contentieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision de décharge de droits*

Recouvrement : *Décision sur une contestation de recouvrement pour un montant maximal de*

Rejet : *Décision de rejet d'une réclamation*

Restitution : *Décision de restitution, remboursement*

Réduction : *Décision de réduction*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Décharge	Recouvrement	Rejet	Restitution	Réduction
--	----------	--------------	-------	-------------	-----------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées, aucune information n'est disponible pour cette annexe

**Version anonymisée de l'Annexe II à la décision n° 2018/2 du 4 oct. 2018 du directeur interrégional
L'HERMITTE Jean-Roald**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe II reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière gracieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales*

Modération : *Décision de modération d'amende fiscale ou de majoration*

Rejet : *Décision de rejet d'une remise, d'une modération ou de demande d'une transaction*

Remise : *Décision de remise d'amende fiscale ou de majoration d'impôts*

Transaction 4822bis : *Décision d'acceptation d'une demande de transaction*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Décharge	Modération	Rejet	Remise	Transaction
---	----------	------------	-------	--------	-------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contributions indirectes et de réglemations assimilées, aucune information n'est disponible pour cette annexe

**Version anonymisée de l'Annexe III à la décision n° 2018/2 du 4 oct. 2018 du directeur interrégional
L'HERMITTE Jean-Roald**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe III reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées : transaction simplifiée - 4823 bis
« PRS »

Droits compromis : *Montant des droits compromis n'excède pas*

Droits fraudés : *Montant des droits fraudés n'excède pas*

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur de la marchandise servant de calcul à la pénalité proportionnelle n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Droits compromis	Droits fraudés	Montant de l'amende	Valeur des marchandises
---	---------------------	----------------	------------------------	----------------------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées, aucune information n'est disponible pour cette annexe

**Version anonymisée de l'Annexe IV à la décision n° 2018/2 du 4 oct. 2018 du directeur interrégional
L'HERMITTE Jean-Roald**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe IV reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En délit douanier : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
Matricule 16064 (SMS 563), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	10000	10000
Matricule 17357 (SMS 563), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	10000	10000
Matricule 25617 (CISD Sarcelles administratif), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 35414 (SMS 563), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	10000	10000
Matricule 35616 (SMS 562), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	10000	10000
Matricule 36339 (Service de la fiscal. energ. et environ. et aides a la filiere tabacs), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 36397 (Service de la fiscal. energ. et environ. et aides a la filiere tabacs), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 36630 (SMS 550), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	10000	10000
Matricule 36843 (Service de la fiscal. energ. et environ. et aides a la filiere tabacs), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 37436 (SMS 550), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	10000	10000
Matricule 37909 (Service de la fiscal. energ. et environ. et aides a la filiere tabacs), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 38508 (SMS 550), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	10000	10000
Matricule 39378 (SMS 563), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	10000	10000
Matricule 41408 (Service de la fiscal. energ. et environ. et aides a la filiere tabacs), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 41748 (IdF Brigade scanners mobiles), INSPECTEUR DGDDI	1000	10000	10000
Matricule 43297 (SMS 562), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	10000	10000
Matricule 43319 (Ile de France serv. operationnels div. (DSO)), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	1500	15000	15000
Matricule 43423 (IdF Brigade scanners mobiles), INSPECTEUR DGDDI	1000	10000	10000
Matricule 43442 (SNRO), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1000	10000	10000
Matricule 44206 (Ile france aero cellule ciblage), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1000	10000	10000
Matricule 44926 (Ile france aero cellule ciblage), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	10000	10000
Matricule 50268 (SMS 550), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	10000	10000
Matricule 52564 (IdF Brigade scanners mobiles), INSPECTEUR DGDDI	1000	10000	10000

Matricule 52615 (Service de la fiscal. energ. et environ. et aides a la filiere tabacs), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53340 (Dugny le bourget bsat), PERSONNELS NAVIGANTS 1ERE CAT. DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 54449 (SNRO), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	10000	10000
Matricule 54471 (Service de la fiscal. energ. et environ. et aides a la filiere tabacs), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 58874 (Dugny le bourget bsat), PERSONNELS NAVIGANTS 1ERE CAT. DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 59653 (Service de la fiscal. energ. et environ. et aides a la filiere tabacs), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59679 (Service de la fiscal. energ. et environ. et aides a la filiere tabacs), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60035 (Service de la fiscal. energ. et environ. et aides a la filiere tabacs), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60076 (Dugny le bourget bsat), PERSONNELS NAVIGANTS 2EME CAT. DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 60466 (Dugny le bourget bsat), PERSONNELS NAVIGANTS 2EME CAT. DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 61019 (CISD Sarcelles administratif), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 61448 (Dugny le bourget bsat), PERSONNELS NAVIGANTS 2EME CAT. DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 61789 (Service de la fiscal. energ. et environ. et aides a la filiere tabacs), INSPECTEUR DGDDI	1500	15000	15000
Matricule 61922 (Dugny le bourget bsat), PERSONNELS NAVIGANTS 2EME CAT. DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 63340 (Dugny le bourget bsat), PERSONNELS NAVIGANTS 1ERE CAT. DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 63348 (Dugny le bourget bsat), PERSONNELS NAVIGANTS 1ERE CAT. DGDDI	1000	5000	10000

Version anonymisée de l'Annexe V à la décision n° 2018/2 du 4 oct. 2018 du directeur interrégional
L'HERMITTE Jean-Roald

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe V reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En contravention douanière : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
--	---------------------	-------------------------	-------------------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contravention douanière, aucune information n'est disponible pour cette annexe

**Version anonymisée de l'Annexe VI à la décision n° 2018/2 du 4 oct. 2018 du directeur interrégional
L'HERMITTE Jean-Roald**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe VI reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière de manquement à l'obligation déclarative : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Chèques, effets de commerce... : *Affaires portant sur des chèques de tous types, lettres de crédit et autres effets de commerce dont le montant n'excède pas*

Montant des billets, pièces... : *Affaires portant sur des billets de banque et des pièces de monnaie, des valeurs mobilières et autres titres négociables au porteur dont le montant n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Chèques, effets de commerce...	Montant des billets, pièces...
--	--------------------------------	--------------------------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de manquement à l'obligation déclarative, aucune information n'est disponible pour cette annexe

**Version anonymisée de l'Annexe VII à la décision n° 2018/2 du 4 oct. 2018 du directeur interrégional
L'HERMITTE Jean-Roald**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe VII reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En délit douanier : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
Matricule 16064 (SMS 563), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 17357 (SMS 563), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 25617 (CISD Sarcelles administratif), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 35414 (SMS 563), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 35616 (SMS 562), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 36630 (SMS 550), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 37436 (SMS 550), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 38508 (SMS 550), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 39378 (SMS 563), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 41748 (IdF Brigade scanners mobiles), INSPECTEUR DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 43297 (SMS 562), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 43319 (Ile de France serv. operationnels div. (DSO)), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	1500	7500	15000
Matricule 43423 (IdF Brigade scanners mobiles), INSPECTEUR DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 43442 (SNRO), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 44206 (Ile france aero cellule ciblage), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 44926 (Ile france aero cellule ciblage), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 50268 (SMS 550), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 52564 (IdF Brigade scanners mobiles), INSPECTEUR DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 53340 (Dugny le bourget bsat), PERSONNELS NAVIGANTS 1ERE CAT. DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 54449 (SNRO), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 54710 (SMS 562), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 58874 (Dugny le bourget bsat), PERSONNELS NAVIGANTS 1ERE CAT. DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 60076 (Dugny le bourget bsat), PERSONNELS NAVIGANTS 2EME CAT. DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 60466 (Dugny le bourget bsat), PERSONNELS NAVIGANTS 2EME CAT. DGDDI	1000	5000	10000

Matricule 61019 (CISD Sarcelles administratif), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 61448 (Dugny le bourget bsat), PERSONNELS NAVIGANTS 2EME CAT. DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 61922 (Dugny le bourget bsat), PERSONNELS NAVIGANTS 2EME CAT. DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 63340 (Dugny le bourget bsat), PERSONNELS NAVIGANTS 1ERE CAT. DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 63348 (Dugny le bourget bsat), PERSONNELS NAVIGANTS 1ERE CAT. DGDDI	1000	5000	10000

Version anonymisée de l'Annexe VIII à la décision n° 2018/2 du 4 oct. 2018 du directeur interrégional
L'HERMITTE Jean-Roald

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe VIII reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En contravention douanière : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
--	---------------------	-------------------------	-------------------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contravention douanière, aucune information n'est disponible pour cette annexe